
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 avril 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 18 avril 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Colette Gauthier, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, Mme Michelle Setlakwe, à titre de représentante du maire de la Ville de Montréal, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Gibson et M. Normand Marinacci

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Maria Tutino	Mme Valérie Plante	Offre ses félicitations à Madame Plante, M. Perez et aux membres du conseil municipal pour l'adoption d'une résolution conjointe s'opposant au projet de loi 21 sur la laïcité.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 04.

CG19 0168

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0169

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mars 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mars 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mars 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mars 2019.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0170

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) », et le conseil en prend acte.

06.01

CG19 0171

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0172

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Manufacture Finnie ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire pour le lot 2, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un montant de 138 191,78 \$, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193687001

CG19 0173

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 \$, taxes

incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 \$ à 2 884 815,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première option d'une année de prolongation pour le lot 1, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada inc. (CG16 0707);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de 356 454,58 \$, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 \$ à 2 884 815,08 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1191073001

CG19 0174

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 870 828,64 \$, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;
- 3 - d'autoriser un montant de 126 874,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194087002

CG19 0175

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197438001

CG19 0176

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de 2 ans, pour une somme maximale de 275 401 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198312001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0177

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession entre Experts Géoconseil inc. et EGC & SGE inc. auquel intervient la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1182038001

CG19 0178

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2019 par sa résolution CE19 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1191179003

CG19 0179

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements Itée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 \$, pour le lot 2 et 957 019,62 \$, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Lange Patenaude Équipements Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 3, les contrats pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et les articles indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements Itée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 \$
Lange Patenaude Équipements Itée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 78 974,26 \$ pour le lot 2 et de 124 828,65 \$ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194922003

CG19 0180

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 \$, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0583;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans Ville de Beaconsfield ;
- 2 - d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;
- 3 - d'autoriser une dépense de 176 548,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 264 823,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.09 1193775003

CG19 0181

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 \$, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 \$ à 12 379 834,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 \$, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 \$ à 12 379 834,14 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.10 1197231049

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0182

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 576 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197526010

CG19 0183

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0589;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197526009

CG19 0184

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0594;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;
- 3 - d'autoriser une dépense de 939 331,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197737001

CG19 0185

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197526004

CG19 0186

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 299,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5990;
- 2 - d'autoriser une dépense de 103 994,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 63 783,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1195967002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0187

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 220,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17339;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197055001

CG19 0188

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 388,01 \$, taxes applicables et contingences incluses, payables à 9167-0133 Québec inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188042005

CG19 0189

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2019, et un local situé au 4^e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 \$, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local au 5^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2019 et un local au 4^e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 165 310,97 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 681 100,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 104 179,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 \$, taxes incluses ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1194069003

CG19 0190

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 \$ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 \$ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc., dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198207002

CG19 0191

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 \$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 \$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1190637002

CG19 0192

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail auquel interviennent Gare Îlot Voyageur inc., Autorité régionale de transport métropolitain et Stationnement Îlot Voyageur inc.;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 299 500 \$ représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 à 9227-9702 Québec inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences au montant de 344 925 \$, pour une dépense maximale de 2 644 425 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1194565001

CG19 0193

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193599006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0194

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0152;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0152;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1196347004

Règlement RCG 19-013

CG19 0195

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0153;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0153;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190643001

Règlement RCG 19-014

CG19 0196

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0154;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0154;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.03 1193843001

Règlement RCG 19-015

CG19 0197

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0155;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0155;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195075002

Règlement RCG 05-002-12

CG19 0198

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0156;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0156;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1162748005

Règlement RCG 19-016

CG19 0199

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0157;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0157;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1195175001

Règlement RCG 19-017

CG19 0200

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Chantal Rouleau.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1195057003

CG19 0201

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau, à titre de membre, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Sue Montgomery, à titre de membre, à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de M. Younes Boukala;
- Mme Josefina Blanco, à titre de membre, à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;
- M. Christian Arsenault, à titre de vice-président à la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;
- M. Christian Larocque, à titre de membre, à la Commission sur l'examen des contrats;
- M. Philippe Tomlinson et Mme Marie-Andréa Mauger, à titre de membres, à la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence-Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau;
- Mme Christine Gosselin, à titre de membre, à la Commission sur le schéma d'aménagement et le développement de Montréal en remplacement de Mme Rosannie Filato.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 10,

La présidente d'assemblée, Madame Barbe, souligne le départ à la retraite de Madame Line Comtois qui a agité à titre d'analyste-rédactrice au Service du greffe, et qui a participé plus particulièrement à la préparation, la tenue et le suivi de chacune des assemblées du conseil d'agglomération depuis 2006. Mme Barbe lui souhaite, au nom de tous les membres du conseil, une heureuse et longue retraite bien méritée.

À 17 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse